



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

308, rue Westgate ouest

Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au **308, rue Westgate ouest** a été déposée à la Ville de Rosemère, conformément au Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles, et que le Conseil municipal étudiera cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville, au 100, rue Charbonneau, le **lundi 12 mai 2025 à 18 h**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition d'un bâtiment doit, dans les 10 jours qui suivent la publication de l'avis ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier à l'adresse urbanisme@ville.rosemere.qc.ca.

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 12 mai 2025 à 9 h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez prendre un rendez-vous avec le Service de l'urbanisme : <https://www.gorendezvous.com/villederosemere?companyId=136882>

FAIT À ROSEMÈRE CE 2 mai 2025.

Sonia Montpetit
Directrice, Service de l'urbanisme